
PROJET DE DELIBERATION

5^{ème} OBJET : DECISION A PRENDRE CONCERNANT LES POINTS FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA SPI DU 27 JUIN 2023.

LE CONSEIL,

Vu les articles L1523-12, L1523-13 et L1523-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le courriel du 24 mai 2023 par lequel la SPI - ayant son siège social rue du Vertbois 11 à 4000 Liège, nous informe qu'elle tiendra une Assemblée générale ordinaire le 27 juin 2023 au cours de laquelle les délégués des associés auront, notamment, à se prononcer sur les points suivants :

1.Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2022 comprenant (Annexe 1):

- le bilan et le compte de résultats après répartition ;

- les bilans par secteurs ;

- le rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 3 :12 du CSA ;

- le détail des participations détenues au 31 décembre 2022 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du §3 du CDLD ;

- la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges.

2. Lecture du rapport du Commissaire Réviseur

3. Décharge aux Administrateurs

4. Décharge au Commissaire Réviseur

5. Nominations et démissions d'Administrateurs (le cas échéant)

6. Formation des Administrateurs en 2022 (Annexe 2)

7. Présentation du résultat 2022

8. Mind It, la nouvelle plate-forme d'aide à la décision de SPI pour ses associés. Présentation des fonctionnalités et des solutions disponibles

Attendu que les points précités ont fait l'objet d'une présentation en commission communale des affaires générales le 23 janvier 2023 ;

DECIDE.

1. D'approuver

- Le point 1 de l'ordre du jour, à savoir :

Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2022 comprenant (Annexe 1) :

Par voix "pour" et abstentions (),

- Le point 2 de l'ordre du jour, à savoir :

Lecture du rapport du Commissaire Réviseur

- Le point 3 de l'ordre du jour, à savoir :

Décharge aux Administrateurs

- Le point 4 de l'ordre du jour, à savoir :

Décharge au Commissaire Réviseur

- Le point 5 de l'ordre du jour, à savoir :

Nominations et démissions d'Administrateurs (le cas échéant)

- Le point 6 de l'ordre du jour, à savoir :

Formation des Administrateurs en 2022 (Annexe 2)

- Le point 7 de l'ordre du jour, à savoir :

Présentation du résultat 2022

- Le point 8 de l'ordre du jour, à savoir :

Mind It, la nouvelle plate-forme d'aide à la décision de SPI pour ses associés. Présentation des fonctionnalités et des solutions disponibles

! Attention !

Ce projet de délibération est un document préparatoire ayant pour vocation de permettre aux membres du Conseil communal d'examiner les décisions soumises à leur approbation. Ce document est susceptible d'être modifié et n'a pas encore été adopté par l'autorité communale.

Note de synthèse explicative

Le calendrier des assemblées générales d'intercommunales relatives aux comptes et rapports d'activités 2022 s'étale sur l'ensemble du mois de juin de sorte que certaines se tenaient avant notre séance d'aujourd'hui et d'autres après.

Les premières ayant fait l'objet d'un débat lors de notre dernière réunion, il nous appartient ce soir de nous prononcer sur les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées qui doivent encore se tenir d'ici le 30 juin, à savoir Ecetia, Enodia, la SPI, Interseniors, l'AIDE, Intradel, l'immobilière publique, le CHR et le CHBA. Comme d'habitude en cette matière, la commission des affaires générale a eu l'occasion d'examiner l'ensemble de ces documents avec l'aide de nos différents représentants dans ces structures, de sorte qu'il ne me semble pas nécessaire de répéter l'exercice ce soir. Néanmoins, si l'un ou l'autre membre de l'assemblée souhaite s'exprimer à ce sujet, je lui céderai volontiers la parole avant de procéder au vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de ces intercommunales.